

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le 22 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Evelyne ROHEE, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Véronique GIESNER, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD, Séverine JORET, Pascal DEBROIZE, Christelle LETELLIER, Ronan ENGUEHARD

Excusés : Didier BOUILLET, Thierry CARNET, Nathalie JEANNE, Guy JEANNE
Procuration : donne procuration à

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Christiane POURADIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1 septembre 2022. Monsieur le Maire ajoute un point à l'ordre du jour. A l'unanimité des présents, le compte-rendu est approuvé.

Une minute de silence a été faite en mémoire d'Evelyne AUVRAY.

ECLAIRAGE DU BOURG POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que les éclairages de fin d'année sera diminué pour une économie d'énergie. Les installations auront lieu le 3 décembre 2022, en accord avec le comité des fêtes.

Pour des économies d'énergies, Mr Jacques CAILLOT rencontrera une personne du SDEC afin de faire des simulations sur les différentes possibilités.

TRAVAUX CHAUFFERIE ET SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a sollicité 2 entreprises pour une demande de devis pour la réalisation d'un mur de clôture. Le Maire expose les 2 devis :

- ENTREPRISE CORBIN : 7719.12€
- GF Maçonnerie : 6180.00€

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide le devis de GF Maçonnerie pour un montant de 6180 € TTC pour la clôture de la salle polyvalente.

Le Maire informe également que la livraison des menuiseries de la salle aura 3 semaines de retard et un devis va être demandé à Mr Valentin DEBREUIL pour l'aménagement des rangements de la salle.

La chaufferie sera en route début octobre. La 1^{ère} livraison de copeaux est prévue dernière semaine de septembre.

AVANCEMENT DE GRADE : ROI Stéphane

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mr ROI Stéphane, agent de maîtrise depuis 2019 peut bénéficier d'un avancement de grade suite à ses années dans sa catégorie technique et peut être promu au titre d'agent de maîtrise principal.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal refuse l'avancement de grade de Mr ROI Stéphane.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LANDELLES ET COUPIGNY adhère à la compétence Création et gestion du réseau d'adduction d'eau potable du SIVOM de SAINT-SEVER sis à SAINT SEVER (14) 8 Rue du Haras.

Ce service est exploité en régie avec prestataire de service pour les communes de Sainte Marie Outre l'Eau, Beaumesnil, Campagnolles, Landelles et Coupigny, Le Mesnil-Robert, Pont-Bellanger, St Aubin des Bois, Noues de Sienne (Communes historiques de Champ du Boul, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil-Caussois, Le Mesnil-Benoist, Mesnil-Clinchamps, St Manvieu Bocage, Sept-Frères et St Sever-Calvados) et Vire-Normandie (communes historiques de Coulonces et Saint-Germain de Tallevende).

Dans le cadre de ces délégations, les prestataires rédigent un rapport annuel sur la qualité du service d'eau potable, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT SEVER et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2021 concernant le service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER. Aucune remarque n'est faite suite à cette présentation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2021 du service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SPANC DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement non collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS (14) 8 Rue du Haras.

Le service, exploité en régie, rédige un rapport annuel sur la qualité du service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER-CALVADOS, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2021 concernant le service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS. Aucune remarque n'est faite.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2021 concernant le service public SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER (14) 8 Rue du Haras.

Ce service est exploité en régie avec prestation de service.

Le SIVOM a adressé un rapport annuel sur la qualité du service de l'assainissement collectif, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2021 du service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS. Il ajoute que les indices ont peu évolué mais que les prix sont relativement élevés car ce ne sont que des petites unités de traitement. Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2021 concernant le service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

SUBVENTION ASSOCIATION : COP'S AND ROSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que suite au décès de la secrétaire de mairie, un don sera fait à l'association COP'S AND ROSES à hauteur de 200€.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accorde le montant à cette association.

Questions diverses

Denis JOUAULT et Pascal DEBROIZE informent au Conseil qu'un traceur sera installé sur le camion de la commune afin de mieux surveiller les déplacements des agents communaux pendant leur temps de travail.

Denis JOUAULT annonce au Conseil qu'il a reçu la visite de la Chambre des Métiers afin de visiter la boucherie pour une éventuelle reprise d'activité. Mais pour la boulangerie, la visite n'a pas pu se faire car le propriétaire n'a pas pu venir.

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance,
Christiane POURADIER



Le Maire,
Denis JOUAULT

Thierry CARNET

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Philippe POUILLARD

Denis JOUAULT

